AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0595
FR0004050300-FS0309

5 avril 2019

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE OPEN

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 4 avril 2019, complété par un courrier reçu le 5 avril, la société anonyme Sycomore Asset Management[1] (14 avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 avril 2019, le seuil de 10% du capital de la société GROUPE OPEN et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 881 680 actions GROUPE OPEN représentant autant de droits de vote, soit 10,29% du capital et 8,14% des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions GROUPE OPEN sur le marché.

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « L'acquisition des titres de la société GROUPE OPEN par la société Sycomore Asset Management s'inscrit dans le cadre normal de son activité de société de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la société GROUPE OPEN ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. La société Sycomore Asset Management n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société GROUPE OPEN ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance. »

———

[1] Contrôlée par la société Assicurazioni Generali S.p.A. La société Sycomore Asset Management déclare agir indépendamment de la société qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 8 568 249 actions représentant 10 827 033 droits de vote.